



Addis Abeba, Éthiopie, C.P. : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopieur: (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UA CONDAMNE FERMEMENT LES ATTAQUES TERRORISTES CONTRE LA MINUSMA ET L'ARMÉE MALIENNE ET REAFFIRME L'URGENCE D'UNE ACTION PLUS SOUTENUE CONTRE LE TERRORISME AU NORD DU MALI ET DANS LA RÉGION DU SAHEL

Addis Abéba, le 12 février 2016: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, condamne fermement l'attaque terroriste ignoble perpétrée ce jour, à Kidal, au Nord du Mali, contre un camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), faisant plusieurs morts et blessés. Elle condamne également fermement l'attaque terroriste perpétrée contre une unité de l'armée malienne entre Tombouctou et Goundan, faisant des morts et des blessés.

La Présidente de la Commission exprime la pleine solidarité de l'UA avec la MINUSMA, ainsi qu'avec le Gouvernement et le peuple maliens. Elle adresse les condoléances les plus attristées de l'UA aux familles des victimes et aux Gouvernements des pays concernés, et souhaite prompt rétablissement aux blessés. Elle réaffirme le soutien de l'UA à la MINUSMA dans l'accomplissement de son mandat.

La Présidente de la Commission souligne que les attaques intervenues aujourd'hui témoignent, encore une fois, de la gravité de la menace terroriste au Nord du Mali et dans la région sahélo-saharienne en général. A cet égard, elle exhorte les parties à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali à poursuivre leurs efforts en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord, de façon à isoler encore davantage les groupes terroristes au Nord du Mali. Elle réaffirme l'urgence d'une action régionale plus soutenue et plus vigoureuse contre le terrorisme, notamment dans le cadre du Processus de Nouakchott. Dans ce contexte, elle souligne la pertinence des Conclusions de la réunion des Ministres de la Défense des pays de la région tenue à Bamako, le 4 septembre 2015, qui prévoient une série de mesures visant à renforcer la coopération opérationnelle dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.